

## HABILITATION ÉLECTRIQUE « BC-HC »

Habilitation  
électrique  
BC – HC

### RAPPEL DE LA LÉGISLATION :

En termes d'habilitation **électrique**, la législation est claire. Les textes de base relatifs à la prévention des risques électriques et à l'**habilitation électrique** sont :

➤ **le décret n° 88-1056**, modifié du 14 novembre 1988, et ses arrêtés d'application ;  
Article 46 (et normes UTE C 18-510,  
C 18-530, C 18-540) - norme NF EN 50.110 : « L'employeur doit s'assurer que les travailleurs utilisant des installations électriques et les travailleurs effectuant des travaux sur des installations électriques hors ou sous tension, ou au voisinage d'installations électriques comportant des parties nues sous tension, possèdent une formation suffisante.... Il doit organiser au bénéfice des travailleurs la formation complémentaire...»

- la circulaire d'application DRT 89-2 du 6 février 1989 ;
- le recueil de prescription de sécurité UTE C 18-510 ;
- la circulaire interministérielle n° 98-031 du 23 février 1998.

**La formation habilitation électrique** est définie par une recommandation C.N.A.M. (INRS. ED 1456), et débouche sur une capacité à exécuter des travaux sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus. Elle prévoit une formation initiale sanctionnée par un titre d'habilitation et un recyclage triennal. L'employeur doit en outre remettre à son personnel, contre un reçu, un recueil des prescriptions de sécurité.

Nota : Recyclage tous les 3 ans préconisé par la C.R.A.M.

Actions Nationales et Régionales « organiser pour mieux se porter ».

### DURÉE :

3 jours

### NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Maximum : 12 personnes

### PERSONNEL CONCERNE :

Personnel chargé des opérations courantes d'entretien et de maintenance des installations électriques à basse tension et à haute tension (remplacement des fusibles HT par exemple).

### VALIDATION :

Niveau de l'action B1(V) – B2(V) – BR – BC – H1(V) – H2(V) - HC

### AUTRES :

Cette formation comprend en plus de la partie théorique, apportée sous la forme d'exposés, des parties pratiques autour d'études de cas réels. Afin de mieux répondre aux besoins des stagiaires, l'animateur peut apporter de légères modifications au programme de cette formation.



## INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Habilitation  
électrique  
BC – HC

### OBJECTIFS :

- Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique.
- Connaître les méthodes et procédures à mettre en œuvre pour intervenir sur les installations électriques et équipements dans les meilleures conditions de sécurité et de continuité de service.

### PROGRAMME :

1. **Rappel théoriques et définitions préliminaires.**
2. **Le courant électrique et le corps humain :**
  - Les différentes façons de s'électriser.
  - Les dangers du courant électrique.
  - La loi d'Ohm.
  - Les effets du courant électrique sur le corps humain.
  - Les mesures de prévention à prendre lors de l'exécution des tâches qui incombent normalement à l'intéressé.
3. **Analyse des mesures de protection contre les chocs électriques :**
  - Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux.
  - Protection contre les contacts indirects en basse tension.
  - Protection contre les contacts directs.
  - Les règles de sécurité à appliquer pour se prémunir du danger.
4. **Analyse générales des règles de sécurité décrites dans la publication UTE C 18-510:**
  - Types de manœuvres permises.
  - Opérations particulières à certains ouvrage.
5. **Divers :**
  - Matériel de protection individuel et collectif.
  - Outillage électrique.
  - Identification et repérage dans les installations électriques.
6. **Incidents et accidents sur les ouvrages électriques :**
  - Dispositions à prendre en cas d'incidents sur les équipements électriques.
  - Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
  - Incendie sur les ouvrages électriques.
7. **Manipulations pratiques sur site :**  
Consignation complète depuis la livraison.
8. **Évaluation des acquis**

